MINISTERE
DE L'EDUCATION
ET DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
en charge du numérique

DIRECTION GENERALE
DES RESSOURCES HUMAINES
……

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE DE **CONSEILLER DES SERVICES ADMINISTRATIFS** DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LA POLYNESIE FRANCAISE AU TITRE DE L'ANNEE **2021**

SECONDE EPREUVE D'ADMISSIBILITE :

Série de questions relatives à l'organisation administrative, la fonction publique et les règles budgétaires et comptables de la Polynésie française.

Mercredi 5 octobre 2022

(Durée : 2 heures)

Le sujet comporte 2 pages (page de garde incluse).

Aucun autre document n'est autorisé.

Important :

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer la provenance de la copie.

Les copies doivent rester anonymes.

REPONDEZ AUX QUATRES QUESTIONS SUIVANTES

Question 1 : Énoncez les principes qui distinguent les délégations de pouvoir et des délégations de signature

Question 2 : Décrivez les modalités de mise en œuvre d'une délégation de service public

Question 3 : Expliquez le rôle et les missions de la chambre territoriale des comptes

Question 4 : Quel est le rôle du Rapport du Président de la Polynésie française à l'Assemblée de la Polynésie française ?

POLYNESIE FRANÇAISE

PRESIDENCE

SERVICE DU PERSONNEL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE
.....

EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE DE CONSEILLER DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA FONCTION PUBLIQUE DE POLYNESIE FRANCAISE

UNE SERIE DE QUESTIONS RELATIVES A L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE, LA FONCTION PUBLIQUE ET LES REGLES BUDGETAIRES ET COMPTABLES DE LA POLYNESIE FRANCAISE

Mardi 27 juillet 2010

(Durée : 2 heures)

Aucun autre document n'est autorisé

Le sujet comporte 1 page.

SUJET

Document :

- Loi organique portant statut d'autonomie modifiée de la Polynésie française ;

Organisation administrative (6 points) :

Comment l'administration du pays est-elle organisée ?
Qui intervient dans son organisation ?
Les entités périphériques du pays (EPA, EPIC, GIE, SEM,...) font-elles partie de l'administration du pays ? Quels sont leurs rapports avec les institutions du pays ?

Fonction publique (5 points) :

Quels sont les droits et obligations du fonctionnaire polynésien ?
Quels sont les principes qui régissent la fonction publique du pays ? Ces principes se rattachent-ils au système de la carrière ou au système de l'emploi ?

Règles budgétaires et comptables (9 points) :

Après avoir dressé la liste des principaux articles de la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française traitant du budget du pays, vous indiquerez de manière succincte :

- les règles se rapportant à la préparation et au vote du budget ainsi qu'au contrôle budgétaire et comptable ;
- l'importance du débat d'orientation budgétaire.

Quelle est la nature des décisions prises en matière budgétaire et en matière fiscale ?

POLYNESIE FRANÇAISE

MINISTERE
DE L'ECONOMIE, DES FINANCES,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI,
en charge de la réforme fiscale,
de la formation professionnelle,
des réformes administratives
et de la fonction publique

SERVICE DU PERSONNEL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE
.....

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE DE **CONSEILLER DES SERVICES ADMINISTRATIFS** DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LA POLYNESIE FRANCAISE AU TITRE DE L'ANNEE **2008**

EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE N° 2 :

UNE SERIE DE QUESTIONS RELATIVES A L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE, LA FONCTION PUBLIQUE ET LES REGLES BUDGETAIRES ET COMPTABLES DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Mercredi 16 novembre 2011

(durée 2 heures, coefficient 2)

Le sujet comporte 2 pages (page de garde incluse).

Examen professionnel d'accès au grade de conseiller des services administratifs

Epreuve d'admissibilité n° 2
Arrêté n° 1813 CM du 11 décembre 2008
(durée 2 heures, coefficient 2)

Questions relatives à l'organisation administrative, la fonction publique et les règles budgétaires et comptables de la Polynésie française

Question n°1

Le principe d'égal accès aux emplois publics de la Polynésie française

Question n°2

La Loi organique n° 2011-918 du 1er août 2011 (art. 30-1) introduit dans le statut d'autonomie de la Polynésie française la possibilité pour la collectivité d'Outre-mer de créer des autorités administratives indépendantes.

Vous définirez la notion d'autorité administrative indépendante et préciserez son organisation, ses missions et ses pouvoirs eu égard aux compétences de la Polynésie française.

Question n°3

La déconcentration et la décentralisation en Polynésie française

Question n°4

En Polynésie française, en quoi le budget est-il l'instrument de la politique économique et sociale ?

POLYNESIE FRANÇAISE

MINISTERE
DE L'ECONOMIE, DES FINANCES,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI,
en charge de la réforme fiscale,
de la formation professionnelle,
des réformes administratives
et de la fonction publique

DIRECTION GENERALE
DES RESSOURCES HUMAINES
.....

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE DE **CONSEILLER DES SERVICES ADMINISTRATIFS** DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LA POLYNESIE FRANCAISE AU TITRE DE L'ANNEE **2009**

EPREUVE N° 2 : Une série de questions relatives à l'organisation administrative, la fonction publique et les règles budgétaires et comptables de la Polynésie française.

Mardi 15 mai 2012

(durée : 2 heures ; coefficient 2)

Le sujet comporte 2 pages (page de garde incluse).

EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE DE CONSEILLER DES SERVICES ADMINISTRATIFS

DUREE : 2 HEURES – **COEFFICIENT :** 2

- Nature de l'épreuve d'admissibilité (arr. n°1813/CM du 11 décembre 2008) :
« une série de questions relatives à l'organisation administrative, la fonction publique et les règles budgétaires et comptables de la Polynésie française »-

****

1/ Les attributions et les missions du Président de la Polynésie française depuis la Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie et ses délégations aux ministres (5 points)

2/ Les positions des fonctionnaires (5 points)

3/ Dans le cadre du vote du budget, que se passe-t-il si (5 points):

- Le budget n'a pas été voté par l'assemblée de la Polynésie française le 31 mars ;
- Si une dépense obligatoire a été omise ou si le crédit correspondant à cette dépense a été insuffisamment doté au budget de la Polynésie française

4/ Le principe de spécialité législative en Polynésie française (5 points)

POLYNESIE FRANÇAISE

MINISTERE
DE L'ECONOMIE, DES FINANCES,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI,
en charge de la réforme fiscale,
de la formation professionnelle,
des réformes administratives
et de la fonction publique

DIRECTION GENERALE
DES RESSOURCES HUMAINES
.....

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE DE **CONSEILLER DES SERVICES ADMINISTRATIFS** DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LA POLYNESIE FRANCAISE AU TITRE DE L'ANNEE **2010**

EPREUVE N° 2 : Une série de questions relatives à l'organisation administrative, la fonction publique et les règles budgétaires et comptables de la Polynésie française.

Mercredi 7 novembre 2012

(durée : 2 heures ; coefficient 2)

Le sujet comporte 2 pages (page de garde incluse).

EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE DE CONSEILLER DES SERVICES ADMINISTRATIFS

DUREE : 2 HEURES – **COEFFICIENT :** 2

- Nature de l'épreuve d'admissibilité (arr. n°1813/CM du 11 décembre 2008) :
« une série de questions relatives à l'organisation administrative, la fonction publique et les règles budgétaires et comptables de la Polynésie française »

****

1/ Pouvoir réglementaire autonome et pouvoir réglementaire dérivé des institutions de la Polynésie française

2/ La protection fonctionnelle des fonctionnaires de la Polynésie française

3/ Composition et attributions de la commission de contrôle budgétaire et financier de l'assemblée de Polynésie française

4/ Le droit de pétition dans la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française

<u>Chaque question est notée sur 5 points</u>

Novembre 2012

POLYNESIE FRANÇAISE

MINISTERE
DE L'ECONOMIE, DES FINANCES,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI,
en charge de la réforme fiscale,
de la formation professionnelle,
des réformes administratives
et de la fonction publique

DIRECTION GENERALE
DES RESSOURCES HUMAINES
.....

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE DE **CONSEILLER DES SERVICES ADMINISTRATIFS** DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LA POLYNESIE FRANCAISE AU TITRE DE L'ANNEE **2011**

EPREUVE N° 2 : Une série de questions relatives à l'organisation administrative, la fonction publique et les règles budgétaires et comptables de la Polynésie française.

Jeudi 28 mars 2013

(durée : 2 heures ; coefficient 2)

Le sujet comporte 2 pages (page de garde incluse).

EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE DE CONSEILLER DES SERVICES ADMINISTRATIFS
(au titre de l'année 2011)

DUREE : 2 HEURES – **COEFFICIENT :** 2

Nature de l'épreuve (admissibilité) :
une série de questions relatives à l'organisation administrative, la fonction publique et les règles budgétaires et comptables de la Polynésie française
(arr. n°1813/CM du 11 décembre 2008)

1/ Le contrôle des actes budgétaires de la Polynésie française par la chambre territoriale des comptes dans la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française

2/ Les modalités du contrôle juridictionnel spécifique des « lois du pays »

3/ Le principe d'égal accès aux emplois publics de la Polynésie française

4/ Le droit de grève des fonctionnaires de la Polynésie française

Chaque question est notée sur 5 points (il est également tenu compte, pour la notation de la présente épreuve, de la présentation générale et de l'orthographe)

AUCUN DOCUMENT AUTORISE

Nota :

1/ Les candidats ne doivent porter aucun signe distinctif sur les copies
2/ Les feuilles de brouillon ne seront pas prises en compte

POLYNESIE FRANÇAISE

VICE-PRESIDENCE,
MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU BUDGET,
DE LA FONCTION PUBLIQUE,
chargé des entreprises et de l'industrie,
de la promotion des exportations
et de la lutte contre la vie chère

DIRECTION GENERALE
DES RESSOURCES HUMAINES
.....

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE DE **CONSEILLER DES SERVICES ADMINISTRATIFS** DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LA POLYNESIE FRANCAISE AU TITRE DE L'ANNEE **2012**

EPREUVE N° 2 : Une série de questions relatives à l'organisation administrative, la fonction publique et les règles budgétaires et comptables de la Polynésie française.

Jeudi 5 septembre 2013

(durée : 2 heures ; coefficient 2)

Le sujet comporte 2 pages (page de garde incluse).

EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE DE CONSEILLER DES SERVICES ADMINISTRATIFS

DUREE : 2 HEURES – **COEFFICIENT :** 2

- Nature de l'épreuve d'admissibilité (arr. n°1813/CM du 11 décembre 2008) : Une série de questions relatives à l'organisation administrative, la fonction publique et les règles budgétaires et comptables de la Polynésie française -

1/ Les attributions individuelles des ministres du gouvernement de la Polynésie française

2/ La dissolution de l'assemblée de la Polynésie française

3/ Le pouvoir d'ordonnateur du budget de la Polynésie française et les modalités de délégation

4/ Fonction publique : distinction entre faute personnelle et faute de service

Chaque question est notée sur 5 points

<u>AUCUN DOCUMENT AUTORISE</u>

Nota :

1/ Les candidats ne doivent porter aucun signe distinctif sur les copies
2/ Les feuilles de brouillon ne sont pas prises en compte

GOUVERNEMENT DE LA
POLYNESIE FRANÇAISE

MINISTERE
DE LA SANTE,
DE LA PROTECTION SOCIALE GENERALISEE
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
chargé de la prévention,
de la réforme de l'administration
et de la lutte contre la toxicomanie et l'alcoolisme

DIRECTION GENERALE
DES RESSOURCES HUMAINES

.....

EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE DE **CONSEILLER DES SERVICES ADMINISTRATIFS** DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LA POLYNESIE FRANCAISE AU TITRE DE L'ANNEE **2013**

SECONDE EPREUVE D'ADMISSIBILITE :

Série de questions relatives à l'organisation administrative, la fonction publique et les règles budgétaires et comptables de la Polynésie française.

Lundi 26 mai 2014

(durée : 2 heures – coefficient 2)

Le sujet comporte 1 page (page de garde incluse).

Aucun autre document n'est autorisé.

1) Principaux domaines d'intervention de la "loi du pays" dans la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française.
2) La consultation des institutions de la Polynésie française sur les projets de lois et règlements.
3) Les agents contractuels.
4) Le contrôle exercé par les comptables publics.

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

VICE-PRESIDENCE,
MINISTERE DU BUDGET, DES FINANCES,
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES ENERGIES

DIRECTION GENERALE
DES RESSOURCES HUMAINES
……

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE DE **CONSEILLER DES SERVICES ADMINISTRATIFS** DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LA POLYNESIE FRANCAISE AU TITRE DE L'ANNEE **2014**

Série de questions relatives à l'organisation administrative, la fonction publique et les règles budgétaires et comptables de la Polynésie française

Mardi 26 mai 2015

(Durée : 2 heures – coefficient 2)

Le sujet comporte une page (page de garde incluse).

Aucun autre document n'est autorisé.

1) *La compétence de la Polynésie française en matière fiscale.*
2) *L'application des principes de la commande publique en Polynésie française.*
3) *L'obligation de neutralité des fonctionnaires.*
4) *Les prérogatives s'attachant à la qualité d'ordonnateur.*

POLYNESIE FRANÇAISE

MINISTERE
DU TOURISME,
DES TRANSPORTS AERIENS
INTERNATIONAUX,
DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

DIRECTION GENERALE
DES RESSOURCES HUMAINES
.....

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE DE **CONSEILLER DES SERVICES ADMINISTRATIFS** DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LA POLYNESIE FRANCAISE AU TITRE DE L'ANNEE **2015**

EPREUVE N° 2 : Une série de questions relatives à l'organisation administrative, la fonction publique et les règles budgétaires et comptables de la Polynésie française.

Mercredi 11 mai 2016

(durée : 2 heures ; coefficient 2)

Le sujet comporte 1 page (page de garde incluse).

Aucun autre document n'est autorisé.

Il conviendra de répondre aussi précisément que possible aux quatre questions ci-après.

1) *Comment s'organise la répartition des compétences entre les institutions de la Polynésie française ?*

2) *Qu'est-ce qu'un compte d'affectation spéciale ?*

3) *Comment s'exerce le pouvoir disciplinaire dans la fonction publique ?*

4) *Comment s'organisent les rapports entre la Polynésie française et les communes ?*

POLYNESIE FRANÇAISE

MINISTERE
DU TRAVAIL ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE,
en charge de la fonction publique
et de la recherche

DIRECTION GENERALE
DES RESSOURCES HUMAINES
.....

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE DE **CONSEILLER DES SERVICES ADMINISTRATIFS** DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LA POLYNESIE FRANCAISE AU TITRE DE L'ANNEE **2016**

EPREUVE N° 2 :

Une série de questions relatives à l'organisation administrative, la fonction publique et les règles budgétaires et comptables de la Polynésie française.

Jeudi 20 avril 2017

(durée : 2 heures – coefficient 2)

Le sujet comporte 1 page (page de garde incluse).

Aucun autre document n'est autorisé.

Il conviendra de répondre aussi précisément que possible aux quatre questions ci-après.

1) Quelle est l'étendue du pouvoir réglementaire du conseil des ministres ?

2) Quelle est la responsabilité des ordonnateurs ?

3) En quoi consiste le principe de neutralité du service public ?

4) Quelles sont les particularités du régime contentieux des lois du pays ?

Important :

Les copies d'examen doivent rester anonymes.

POLYNÉSIE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE L'EDUCATION,
en charge de la fonction publique,
de la recherche et de l'enseignement supérieur

DIRECTION GENERALE
DES RESSOURCES HUMAINES
.....

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE DE **CONSEILLER DES SERVICES ADMINISTRATIFS** DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LA POLYNESIE FRANCAISE AU TITRE DE L'ANNEE **2017**

Seconde épreuve d'admissibilité : Série de questions relatives à l'organisation administrative, la fonction publique et les règles budgétaires et comptables de la Polynésie française.

Mercredi 18 avril 2018
(durée : 2 heures – coefficient 2)

Il conviendra de répondre aussi précisément que possible aux quatre questions ci-après.

1) Quelles sont les prérogatives du contrôle des dépenses engagées ?

2) Peut-on parler de compétence fiscale de l'État en Polynésie française ?

3) Quels textes le Conseil économique social et culturel contrôle-t'il ?

4) Quel est le rôle de l'Autorité polynésienne de la concurrence ?

Aucun autre document n'est autorisé.

Important : Les copies d'examen doivent rester anonymes.

POLYNESIE FRANÇAISE

MINISTERE
DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
en charge de l'énergie
et du numérique

DIRECTION GENERALE
DES RESSOURCES HUMAINES
.....

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE DE **CONSEILLER DES SERVICES ADMINISTRATIFS** DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LA POLYNESIE FRANCAISE AU TITRE DE L'ANNEE **2018**

SECONDE EPREUVE D'ADMISSIBILITE :

Série de questions relatives à l'organisation administrative, la fonction publique et les règles budgétaires et comptables de la Polynésie française.

Jeudi 25 avril 2019

(Durée : 2 heures – coefficient 2)

Le sujet comporte 1 page (page de garde incluse).

Aucun autre document n'est autorisé.

Important :

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer la provenance de la copie.

Les copies doivent rester anonymes.

SUJET :

1) Dans le cadre de l'organisation des institutions publiques de la Polynésie française, en quoi consiste le principe de spécialité législative ? (5 points)

2) Rôle et responsabilité de l'ordonnateur. (5 points)

3) D'un point de vue juridique, qu'est-ce qui distingue les fonctionnaires des autres catégories de salariés ? (5 points)

4) Que savez-vous des risques psychosociaux dans la fonction publique ? (5 points)

POLYNESIE FRANÇAISE

MINISTERE
DE L'EDUCATION, DU TRAVAIL
ET DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
en charge du numérique

DIRECTION GENERALE
DES RESSOURCES HUMAINES

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE DE **CONSEILLER DES SERVICES ADMINISTRATIFS** DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LA POLYNESIE FRANCAISE AU TITRE DE L'ANNEE **2019**

SECONDE EPREUVE D'ADMISSIBILITE :

Série de questions relatives à l'organisation administrative, la fonction publique et les règles budgétaires et comptables de la Polynésie française.

Mardi 14 décembre 2021

(Durée : 2 heures)

Le sujet comporte 2 pages (page de garde incluse).

Aucun autre document n'est autorisé.

Important :

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer la provenance de la copie.

Les copies doivent rester anonymes.

Sujet :

1) **Qu'est-ce que le Fonds Intercommunal de Péréquation (FIP) ?** (5 points)

2) **Peut-on considérer la notation et l'avancement comme des outils de management ?** (5 points)

3) **Que savez-vous de la déconcentration des services administratifs de la Polynésie française ?** (5 points)

4) **Quelles sont les limites de la numérisation de la fonction publique ?** (5 points)